

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

N° : R-3867-2013, Phase 2B, Volet 2

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO,
société dûment constituée, ayant sa principale
place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les
ville et district de Montréal, province de
Québec,

-et-

**L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS
INDUSTRIELS DE GAZ**, société dûment
constituée et ayant sa principale place
d'affaires au 851, Industrial Avenue, P.O. Box
30, Ottawa (Ontario) K1G 4L3

Intervenante

AFFIDAVIT

(ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je, soussigné, Nazim Sebaa, faisant affaires au 3278 rue Fendall, Montréal H3T 1N4, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis consultant, conseiller principal au sein de l'Association des consommateurs industriels de gaz (ci-après « l'ACIG »);
2. J'ai connaissance des faits allégués et des pièces suivantes : preuve de l'ACIG-Volet 2 de la phase 2B ([C-ACIG-0165](#)) et réponses de l'ACIG à la demande de renseignements no 2 de la Régie - Volet 2 de la phase 2B (pièce [C-ACIG-0167](#)) (ci-après les « pièces »);
3. Les faits contenus dans les pièces et qui concernent l'ACIG ont été fournis par moi, ou sous ma direction et mon contrôle, pour le compte de l'ACIG;
4. J'atteste que les faits allégués dans les pièces sont, au meilleur de ma connaissance, véridiques;
5. Par la présente j'accepte et j'adopte pour le compte de l'ACIG les pièces décrites plus haut.

ET J'AI SIGNÉ

sebaa nazim

NAZIM SEBAA

Affirmé solennellement devant moi par un
moyen technologique, à Montréal, le 4
avril 2022

Suzie Tremblay 96.150

Commissaire à l'assermentation
pour le Québec